

Department of Health / Ministère de la Santé
Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

Date: August 24, 2020 / Le 24 août 2020

To/Dest.: Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité
EM/ANB Inc.
Social Development / Développement social

From/Exp.: NB Pandemic Task Force/Groupe de travail sur la pandémie du N.-B.

Copies:

Subject/objet: Memo #37: Isolation of new/transferred long-term care residents no longer required in Yellow Phase / note no. 37: L'isolement des résidents de soins de longue durée nouveaux / transférés n'est plus nécessaire dans la phase jaune

The Pandemic Task Force has approved the attached updated guidance documents for long-term care facilities and adult residential facilities.

Given the current epidemiology of the COVID-19 pandemic in New Brunswick, residents of nursing homes and adult residential facilities no longer require isolation upon their admission or transfer provided they are symptom-free, and the province remains in the yellow phase. This includes transfers from another facility, admissions from hospitals or community. Isolation protocols may be implemented once again to protect vulnerable residents should New Brunswick return to a red or orange phase of recovery. This direction could also be given by Public Health.

Residents pronounced to be recovered from COVID-19 by a medical officer of health do not require a negative test to be admitted to the facility.

Le Groupe de travail sur la pandémie a approuvé les documents d'orientation mis à jour ci-joints à l'intention des établissements de soins de longue durée et des établissements résidentiels pour adultes.

Compte tenu de l'épidémiologie actuelle de la pandémie de la COVID-19 au Nouveau-Brunswick, les résidents des foyers de soins et des établissements résidentiels pour adultes n'ont plus besoin d'être isolés au moment de leur admission ou de leur transfert, pourvu qu'ils ne présentent aucun symptôme et que la province reste dans la phase jaune. Cela comprend les transferts d'un autre établissement et les admissions provenant d'un hôpital ou de la collectivité. Si le Nouveau-Brunswick devait revenir à la phase rouge ou orange du plan de rétablissement, les protocoles d'isolement pourraient être mis en œuvre de nouveau afin de protéger les résidents vulnérables. Cette direction pourrait également être donnée par la Santé publique.

Les résidents déclarés guéris de la COVID-19 par un médecin-hygiéniste n'ont pas besoin d'un test négatif pour être admis à l'établissement.

With this change, it is imperative that residents continue to be diligently assessed as per current Public Health guidance. If any signs or symptoms of COVID-19 are observed upon assessment, the resident must immediately be placed on droplet contact precautions. Note: Change in Temperature symptom to over 38° C.

À la suite de ce changement, il sera essentiel que les résidents continuent d'être évalués avec diligence conformément aux directives actuelles de Santé publique. Si des signes ou des symptômes de la COVID-19 sont observés lors de l'évaluation des résidents, le personnel doit immédiatement prendre des précautions contre le contact par gouttelettes. Remarque : Changement de température au-dessus de 38° C.

The Pandemic Task Force,

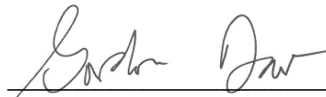
Le Groupe de travail sur la pandémie,



Gérald Richard
Deputy Minister /
Sous-ministre



Dr./D^{re} Jennifer Russell
Chief Medical Officer of
Health/
Médecin-hygiéniste en
chef



Dr./D^r Gordon Dow
Infectious Disease
Specialist /
Infectiologue



Dr./D^{re} Nicole LeBlanc
Chief of Staff,
Vitalité Health Network /
Médecin-chef, Réseau de
santé Vitalité

Attachments / pièces jointes